

1 Code d'identification unique du produit type :

**Conduit de raccordement d'appareils à granulés de bois  
EN 1856-2 : 2009**

2 Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

**CONDUIT EMAIL POUR POELES A GRANULES DE BOIS**

**Nom et Qualité de la Personne responsable :**

Mr Le Feu, Directeur Général

**Laboratoire Notifié :**

Certita

**Numéro Certificat CE :**

2270-CPD-047

**Description Technique :**

Tuyau en acier, émaillé par vitrification double face.  
Diamètre : 80 et 100 mm  
Epaisseur : 0,5 ou 0,8 mm  
Coloris : Noir mat ou autres

**Désignation :**

**ELEMENT DE RACCORDEMENT DN (80 et 100) :**

D1 : EN 1856-2-T450-N1-W-V2-L80050-G(375)NM\*  
D2 : EN 1856-2-T250-P2-W-V2-L80050-O(50)M\*\*  
D3 : EN 1856-2-T450-N1-W-V2-L80080-G(375)NM\*  
D4 : EN 1856-2-T250-P1-W-V2-L80080-O(50)M\*\*

\* avec ou sans joint fibre

\*\* avec joint d'étanchéité

3 Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Conduit de raccordement destiné à l'évacuation des produits de combustion pour appareils utilisant des granulés de bois (encore appelés pellets) comme combustible.**

4 Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Tôlerie Emaillerie Nantaise  
21, rue Robert Schuman  
ZI de la Loire – B.P 29  
44801 SAINT-HERBLAIN CEDEX  
FRANCE**

**Tél : +33(0)2.51.80.77.60  
Fax : +33(0)2.40.43.76.56  
ten@seten.com**

5 Le cas échéant, nom et adresse du contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

**Non applicable**

6 Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

**Systeme 2+**

**7** Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**Certita, organisme notifié n°2270, a réalisé l'inspection initiale de l'usine, le contrôle de la production en usine (CPU), une surveillance, une évaluation, une appréciation permanente du contrôle de la production en usine selon le système 2+ et a délivré le certificat du contrôle de la production en usine.**

**8** Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**Non applicable**

**9** Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
<b>Résistance mécanique et stabilité</b>		EN1856-2 : 2009
Résistance à la compression	20 x poids du produit	
Résistance à la traction	Non applicable	
Installation verticale	2 mètres entre les supports	
Installation non verticale	Un support sur tous les composants si il y a plus d'un composant droit	
<b>Résistance au feu</b>		
Résistance au feu	D1-3 : Oui (G) avec ou sans joint fibre D2-4 : Non (O) avec joint d'étanchéité	
<b>Etanchéité aux gaz</b>		
Etanchéité au gaz	N1 pour T450 P2 pour T250 – Epaisseur 5/10 <sup>ème</sup> avec joint d'étanchéité P1 pour T250 – Epaisseur 8/10 <sup>ème</sup> avec joint d'étanchéité	
<b>Sécurité d'utilisation</b>		
Performances thermiques dans les conditions normales de fonctionnement	D1-3 : T450 D2-4 : T250	
Contact humain accidentel	Voir DTU 24.1	
Résistance à la diffusion de vapeur	Oui	
Résistance à la pénétration de condensats	Oui (W)	
Perte de charge / d'énergie mécanique	Suivant EN13384-1	
<b>Durabilité</b>		
Résistance à la corrosion	V2	
Résistance au gel-dégel	Conforme	

Montage, supports, accessoires, ... : Voir notice d'installation pour plus d'information

**10** Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9 :

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant en son nom :

Mr Patrick LE FEUR – Directeur Technique

Saint-Herblain, le 26 juin 2013